

acceptable ici. Si oui, alors je permettrai au ministre d'y répondre.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois me borner à dire que je tiendrai la question pour préavis.

LES FINANCES

LA GARANTIE CONTRE LA PERTE DE CAPITAL DANS LES BONS DU TRÉSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Étant donné que bon nombre de députés sont accablés de lettres au sujet de la perte du principal concernant les investissements dans ce qu'on appelle, sauf erreur, les obligations perpétuelles du gouvernement fédéral, le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour s'assurer que les placements dans les obligations d'État n'occasionneront désormais aucune perte du principal?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait bon nombre de déclarations là-dessus. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est qu'il n'y a pas de plus sûrs placements au pays que les placements dans les bons du Trésor.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 10 mai, sur la motion de M. Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker. (Page 38)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter les deux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Tous deux ont fait grand honneur à eux-mêmes, à leur circonscription et à leur parti en proposant et secondant respectivement l'Adresse de façon si remarquable. Tous deux ont traité de façon très convaincante de sujets qu'ils connaissent fort bien.

J'aimerais qu'ils aient rédigé le discours du trône, monsieur l'Orateur. La longueur de ce dernier est en proportion inverse de son contenu. Il semble qu'on ait voulu cacher le manque d'idées sous un flot de paroles.

On y trouve un tas de clichés, de passages grandiloquents mais très peu de précisions. Le

gouvernement effectuera des études, convoquera des conférences, présentera des Livres blancs à la Chambre, mais les Canadiens sont loin de savoir à quoi s'en tenir sur ce que le gouvernement se propose de faire au sujet des principaux problèmes qui se posent au pays.

J'avais espéré, monsieur l'Orateur, que pour l'année du centenaire le discours du trône lancerait un défi aux Canadiens, qu'il les inviterait à commencer le deuxième siècle de la Confédération la tête haute et déterminés à en faire une période plus éclatante que le premier. Qu'avons-nous plutôt, monsieur l'Orateur? Un pâle document qui n'est en fait qu'un cours d'histoire et un ramassis de rêves et d'espoirs lointains.

Le meilleur exemple en est peut-être le mutisme du gouvernement sur ses projets relatifs à la constitution du Canada. Pendant des années, le gouvernement a parlé de rapatrier la constitution et de l'adapter aux besoins de notre époque et de notre génération. Aujourd'hui, il ne parle plus de rapatrier ou de moderniser la constitution. Le ministre de la Justice (M. Trudeau) veut maintenant l'embaumer, lui mettre un peu de rouge et la parer. Mais elle n'en restera pas moins morte.

Cela m'amène, monsieur l'Orateur, à l'amendement du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Nous sommes certainement d'accord sur la première partie de son amendement, qui signale la nécessité de revenir sur la constitution en cette année du centenaire. Toutefois, nous estimons que la convocation d'une conférence constitutionnelle ne servira pas à grand-chose, à moins que le Parlement n'ait eu, au préalable, l'occasion de s'entendre sur les aspects à examiner, de sorte que nous puissions saisir les délégués de propositions précises. Depuis des années, les membres de notre parti préconisent l'institution d'un comité parlementaire composé de membres de tous les partis et qui serait chargé d'étudier la constitution, et ils recommandent aussi que nous invitions les Assemblées législatives à faire de même. A la lumière de ces discussions auxquelles participeraient tous les groupes de la population canadienne, le gouvernement serait peut-être alors en mesure de promulguer des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui pourraient être soumises à une conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

Je vais proposer un sous-amendement qui renfermera cette idée. Appuyé par le député